



Seysse, le 18 Décembre 2020



LETTRE OUVERTE

Jérôme MASSIP
Secrétaire Général National
Syndicat Pénitentiaire des Surveillants
spsnongrades@hotmail.com

À

Monsieur BREDIN Stéphane
Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 PARIS cedex 01

Objet : Installations des ELSP/ESP dans les établissements pénitentiaires.

Monsieur le Directeur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'organisation et l'installation des Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP) aux seins des établissements pénitentiaires.

En effet, cette fin d'année 2020, laisse constater que certains Chefs d'établissements se lancent dans la réflexion ou bien même dans l'organisation de la création des ELSP.

Ces initiatives nous inquiètent à deux titres.

D'une part elles conduisent à un éloignement des consignes fléchées dans l'arrêté du 21 mai 2019 portant gestion des personnels affectés en Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire ainsi que la doctrine d'emploi du 04 octobre 2019.

D'autre part elles induisent un mode de fonctionnement dégradé.

Force est effectivement de constater que les installations des ELSP se font sans l'apport des ressources humaines nécessaires, et que cela oblige les Chefs d'établissement à détourner les lignes directrices de la dite circulaire, ou d'en adopter tout ou partie.

Ce manque général d'effectif supplémentaire condamne déjà certaines missions censées être dévolues aux ELSP. Il entraînera une ponction dans les effectifs existants et déjà réduits à peau de chagrin. Il désorganisera aussi les tâches habituelles des agents, et aura une fois de plus des conséquences sur le planning des agents.

.../...

En effet, utiliser le personnel de roulement pour palier au manque d'agents nécessaires à la création des ELSP impacte la fluidité de fonctionnement des services et l'organisation sécuritaire des établissements, de jour comme de nuit, générant et ajoutant une nouvelle pénibilité dans le travail quotidien des agents, et encore une atteinte à leur vie sociale.

La création d'une ELSP impose une équipe dédiée, puisqu'une commission détermine les agents qui doivent l'intégrer. Ces derniers bénéficieront des modules obligatoires de formation afin qu'ils valident leur habilitation. Parce que l'ELSP doit être une équipe dédiée, il devient nécessaire d'en étudier les réels besoins pour la parfaite réalisation de l'ensemble de ses missions en réévaluant, et en réajustant les effectifs en personnels des organigrammes de référence des établissements. Ceci est une condition sine-qua-non pour ne pas engendrer un flot de difficultés supplémentaires de gestion, de déséquilibres réguliers de l'ensemble des services au quotidien.

Actuellement, les ELSP voient indéniablement leurs mises en places nationales effectuées en Mode Dégradé ; pourtant contraire au relevé de conclusions de 2018 : C'est une réalité !

De surcroît, ce flou, qui va naître dans l'esprit de certains publics déterminés dont nous sommes la cible privilégiée, pourra porter préjudice aux agents pénitentiaires évoluant à la fois armés ou non sur la voie publique. Vous en conviendrez, le risque actuellement pris par vos services est donc réel et majeur.

Il est navrant de constater que l'Administration Pénitentiaire ne se donnent pas les moyens nécessaires à la mise en place de ce projet d'ampleur et d'avenir dans les meilleures conditions, dans lequel le SPS y voit bien évidemment la Police Pénitentiaire qu'il revendique.

Nous vous demandons de bien vouloir donner tout l'élan nécessaire que mérite ce projet, avec l'apport indispensable en personnels, pour permettre la généralisation d'équipes « dédiées » et bannir un mode de fonctionnement dégradé, préjudiciable à bien des égards.

Ne doutant pas de votre attention, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de bien vouloir recevoir l'assurance de notre engagement.

Jérôme MASSIP



Copie pour information :

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Monsieur le Premier Ministre